

**Procès-verbal
de l'assemblée générale
qui a eu lieu virtuellement sur la plateforme Zoom
le 6 février 2025, à 19 h 00**

Administrateurs présents (4)

Denis Cadieux
Jacques Dagenais
Denis Gorman
Olivier Chagnon-St-Amour

Commissariat (4)

Josée Bertrand
Sylvain Dupuis
Sébastien Gagnon
David Pouliot

Membres présents (54)

Renée Bédard
Luc Bertrand
Pascal Boyer
Stéphanie Brière
Pierre-Alain Bujold
Simon Cadieux
Frédéric Cantin
Sarah-Isabelle Charron
Mélanie Cossette
Julie Cousineau
Gaetan Cuerrier
James Dale
Stéphane Dubois
Odette Dubuc
Michel Ducharme
Isabelle Dufour
Annick Gauvin-Fleurant
Sophie Goderre
Michel Jacques-Gosselin
Diane Hamel
Nicholas Houde
Nancy Howard
Jean-François Jolin
Jean François LaBrosse
Mathieu Lafrance
Pascal Lajoie
Nicholas Laplante

Direction générale (1)

Johée Deslauriers

Invités et observateurs (5)

P-E Boutin – commissaire du district
François Cossette – commissaire de l'est du Québec
Pierre Deschamps – président d'assemblée
Vincent Duval – commissaire chef
Serge Gélinau – président ASC

Membres présents (suite)

Samuel Lapierre
Sylvain Lavoie
Marcel-Marie Lebel
Geneviève Leconte
Marlène Lemieux
Sylvie Lemire
Patrick Marquis
Gabriel Massicotte
Caroline Morneau
Michel-Olivier Matte
Manon Nadeau-Beaulieu
Hugo Nadon
Isabelle Normand
André Ouellette
Catherine Piché
Steeves Proteau
Manon Quesnel
Jean-Luc Rhéaume
Dominique Rochon
Marie-Odile Rozon
Jessica Séguin
Victor Sevillano
Aline St-Amour
Pascal St-Denis
Pierre Thériault
Philippe Turpin
Louis-Marc Uyeyama

1. Vérification du quorum et ouverture de la réunion

Le calcul effectué selon les règlements généraux en vigueur (article 5.2) indique que le quorum est fixé à 29 membres. Le président constatant la présence en ligne de 63 membres déclare à 19 h 05 que l'Assemblée est régulièrement constituée pour satisfaire aux exigences du règlement administratif de la corporation du district.

2. Mot du président et du commissaire de district

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres présents. Il explique que les documents pertinents sont disponibles sur le site internet du district. Il introduit Pierre Deschamps comme président d'assemblée, les membres du CA présents. Le commissaire de district présente les membres du commissariat présents ainsi que le commissaire chef et le président de l'ASC.

3. Adoption de l'ordre du jour

Michel-Olivier Matte PROPOSE d'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 janvier 2024

Jean François LaBrosse PROPOSE d'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 janvier 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité.

5. Rapport annuel de la direction

Puisque le rapport est disponible à tous, le commissaire présente les grandes lignes du rapport annuel. On présente principalement les comparaisons avec les nombres de membres, jeunes et adultes, avant la pandémie, mai 2023 et mai 2024. On voit que nous sommes toujours plus bas qu'en 2019 mais que la tendance est à la hausse à chaque année depuis. Les autres points mentionnés incluent la formation, les activités de branches et la conformité.

6. Réception des états financiers de l'exercice 2023-2024

Denis Gorman, trésorier du district, présente les faits saillants des états financiers. Il explique les grandes lignes.

Michel Jacques-Gosselin PROPOSE DE RECEVOIR selon leur forme et teneur les états financiers comparatifs non-audités des *Scouts du district des Trois-Rives inc.*, arrêtés au 31 août 2024 et dûment attestés par la direction, les tels états financiers comprenant notamment un état de la situation financière, un état des résultats de l'exercice, un état de l'évolution de l'actif net et un état des flux de trésorerie.

ADOPTÉ à l'unanimité

7. Réception du budget pour l'exercice financier 2024-2025

Sur invitation du président de l'assemblée, Denis Gorman présente les faits saillants du budget 2024-2025. Le budget est très semblable à celui de l'an dernier. On ne prévoit pas des gros changements

aux opérations financières du district. Étant donné que le budget n'a pas été circulé à l'avance, les membres indiquent une réticence de le recevoir sans réticence.

Renée Bédard PROPOSE DE RECEVOIR le budget 2024-2025 adopté par le conseil d'administration. On demande le vote. Résultat : 58 pour et 3 contre.

ADOPTÉ à la majorité

8. **Nomination d'un expert-comptable pour l'exercice 2024-2025**

La nomination ou non d'un expert-comptable est un pouvoir exclusif de l'assemblée des membres (article 182(1) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*). Ce pouvoir DOIT être exercé chaque année.

Le conseil d'administration ne recommande pas l'octroi d'un mandat d'expert-comptable. Ainsi, il n'a pas prévu une telle dépense dans le budget qui sera discuté au prochain point à l'ordre du jour. Les raisons qui motivent la position du conseil d'administration sont :

- La séparation des tâches qui existe entre l'enregistrement comptable (par un tiers externe) et l'émission des effets payables ;
- Le contrôle régulier des comptes et du rapprochement bancaire, et
- L'examen périodique des états financiers intérimaires par le conseil.

ATTENDU QUE l'organisme « les Scouts du district des Trois-Rives inc. » n'a pas recours à la sollicitation,

ATTENDU QUE les produits annuels bruts sont inférieurs au montant règlementaire de 1 million de dollars,

ATTENDU QUE le coût d'un expert-comptable à qui l'on confierait la mission d'examen règlementaire ne justifie pas les avantages escomptés,

Michel-Olivier Matte PROPOSE que, conformément à l'article 182(1) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, l'assemblée générale de l'organisme RENONCE par la présente résolution à la nomination d'un expert-comptable jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des membres (après la fin de l'exercice financier 2024-2025). On demande le vote. Résultat : 52 pour et 9 contre.

Non unanime donc proposition REJETÉE

Le conseil d'administration devra donc faire des demandes de soumission et revenir à l'assemblée générale afin d'obtenir l'approbation des membres pour une nomination d'un expert-comptable.

On demande si ce serait possible de reprendre le vote puisque la proposition et le besoin d'un vote unanime n'était pas claire pour tous. Après discussion, l'assemblée décide de maintenir le vote initial.

9. Élection des administrateurs

Le président rappelle aux membres la procédure de vote règlementaire pour les postes d'administrateurs dont le mandat se terminera à la fin de l'assemblée générale de 2026. Il y a deux candidats qui se présentent pour être réélu (Denis Cadieux et Jacques Dagenais) et un candidat nouveau, soit Nicholas Houde. Les membres doivent voter pour ou s'abstenir sur le bulletin de vote pour chacun des candidats.

Le président demande à Johée Deslauriers d'agir comme scrutateur et de recevoir les votes par le sondage anonyme via le sondage à l'écran. Les participants observateurs et invités sont retirés de la réunion (salle séparée) pendant la durée du vote. Les candidats ont l'occasion de se présenter à l'assemblée.

Le scrutateur, ayant terminé son travail, déclare alors élu Denis Cadieux et Jacques Dagenais ayant reçu plus de votes que l'abstention. Le président félicite les candidats.

- 10.** Le président d'assemblée invite Serge Gélineau, président de l'ASC, d'adresser les membres. Il félicite et remercie les membres pour leur travail; nos efforts font que nous avons un beau district dont nous devrions être fiers; souligne l'augmentation du nombre de membres, jeunes et adultes au district.

11. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Jean François LaBrosse propose de clore la réunion.

Le président du conseil d'administration remercie les membres de leur présence, dévouement aux jeunes ainsi que leur implication continue et leur souhaite une bonne soirée. La réunion se termine donc à 21h03.

Secrétaire de l'assemblée

Date

Président de l'assemblée

Date

Recommandations reçues des membres au cours de l'Assemblée générale :

- Revoir la façon que le budget est présenté : il serait apprécié de l'inclure avec tous les autres documents de l'AGA et ajouter la date d'approbation du CA;
 - Revoir la présentation de la nomination d'un expert-comptable afin que ce soit plus claire pour tous; assurez que les participants comprennent la nécessité d'obtenir un vote unanime pour que la proposition soit acceptée.
 - Revoir le processus de vote pour une rencontre en mode virtuelle afin de ne pas permettre aux invités et observateurs d'avoir accès aux votes.
-